

Délibération N°13 A

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

**Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2022 – Budget Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Treize Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif 2022 du budget
général soumis au vote, au cours de la séance, présente un
excédent d'exploitation de 1 408 580,45 €, décide à
l'unanimité l'affectation suivante :

BUDGET GÉNÉRAL

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 717 911,64 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	1 411 163 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT	101 831,81 €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2022</u>	1 408 580,45 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur)	1 408 580,45 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau crédeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2023) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2022</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2023) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

ID : 003-240300491-20230213-AFFECRESULTBG22-DE



Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~